

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6204

présenté par  
Mme Sylla et Mme Tieгна

-----  
**ARTICLE 19**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Les aires protégées marines constituent un mode efficace de gestion de la biodiversité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La stratégie nationale pour les aires protégées dont s'est doté la France est le fruit du travail réalisé lors du One planet summit, à l'initiative de la France. Elle vise notamment à protéger 30% des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10% en protection renforcée. Actuellement seulement 1,8% de ces espaces sont sous protection.